**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGUEVOISIN QUIQUERY**

L’an deux mille vingt et un, le vendredi 10 décembre, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Languevoisin quiquery légalement convoqué s’est réuni dans la salle polyvalente de Languevoisin-quiquery selon les dispositions sanitaires dues au Covid-19, suite à la convocation du 3 décembre 2021.

**Etaient présents :**

Monsieur Gravet Jacques, Monsieur Clément David, Madame Zurich Christine, Monsieur Loire Didier, Monsieur Boéréma Joël, Monsieur Combault Pascal, Madame Mangot Biljana, Monsieur Comte Didier.

**Absents excusés :** Madame Nicole Lapierre, Madame Döring Laure, Madame Ginette Lewandowski.

**Pouvoir :**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Zurich Christine est nommée secrétaire de séance

1. **Approbation du Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2021,**

Aucune observation n’étant soulevée et après avoir délibéré les membres du conseil municipal décident à l’unanimité d’approuver le procès-verbal du 26 octobre 2021.

1. **Décision modificative N° 2/2021**

Monsieur le Maire explique que la trésorerie a demandé à ce que le conseil municipal prenne une décision modificative au budget pour les créances douteuses. Aussi, il explique que dès lors que la valeur probable de recouvrement d’une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

A ce jour une créance de 50 € (location d’une salle en 2019) n’a toujours pas été réglé. Il convient donc de constituer une provision en affectant des crédits pour 7.50 € à l’article 6817 de la section de fonctionnement.

Après délibération les membres du conseil municipal décident à l’unanimité d’affecter 8 euros à l’article 6817 de la section de fonctionnement en déduisant 8 euros de l’article 022 (dépenses imprévues).

1. **Délibération : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement de l’exercice 2022, dans la limite de 25% des dépenses d’investissement inscrites à l’exercice 2021 et avant l’adoption du Budget principal qui devra intervenir au mois d’ Avril**

Monsieur le Maire explique que des factures en investissement risque d’être en attente de paiement et que faute de crédit inscrits au budget elles ne peuvent être réglées avant le vote du budget. Aussi il demande aux membres du conseil municipal de lui permettre de régler ces factures a venir en inscrivant des crédits aux chapîtres concernés avant le vote du budget sans dépasser la limite de 25 % des dépenses d’investissement du budget 2021 ce qui représente 18650 €. Les articles qu’il faudrait créditer sont le chapître 21 et 23 de la section d’investissement.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité de d’affecter 8650 € au chapître 23 et 10 000 € au chapître 21 de la section d’investissement du prochain budget avant le vote de ce dernier.

1. **Plantations au cimetière.**

Monsieur le Maire demande l’avis des membres du conseil sur le côté esthétique des plaques entourant le cimetière. Il demande si il ne conviendrait pas a l’avenir de planter une haie afin de les masquer. Après délibération, les membres du conseil approuvent l’idée de monsieur le maire. Les crédits nécessaires à ces plantations seront à inscrire dans un prochain budget.

Monsieur le Maire explique par ailleurs, que Mme Zurich a pris contact avec le souvenir français afin de répertorier les tombes de soldats et de les signaler par un écusson sur les tombes de ceux qui n’ont plus de famille pour les entretenir.

1. **Procédure logement insalubre**

Monsieur le Maire explique avoir reçu une personne de la DDTM qui s’occupe des procédures d’insalubrités. Il s’avère que dans la commune deux habitations seraient concernées et portent nuisance au voisinage. Une demande de renseignements foncière a été faite auprès du trésor public afin de savoir si les ayants droits sont a jours des impôts dans le cas contraire si ceux-ci n’ont pas été acquittés depuis 30 ans, la commune pourrait récupérer les biens immobiliers dans le cadre des biens sans maître.

1. **Tracé Languevoisin-Breuil-Moyencourt**

Le projet de tunnel reliant Breuil Languevoisin Cressy est à l’étude par Voies Navigable de France. Si celui-ci n’était pas réalisable, il faudrait envisager un pont. L’emplacement n’est pas encore déterminé.

1. **Logicom M57 en 2024**

Mme Bochart, secrétaire de Mairie explique que certaines communes passeront de la M14 à la M57 en 2022, la commune de Languevoisin quiquery ne sera concernée par cette réforme qu’en 2024 et pour cela devra mettre a jour son logiciel de comptabilité avec logicom. Dans le cadre de ce passage le coût de la mise à jour devrait s’élever à 150 € environ. Mme Bochart demande donc aux membres du conseil municipal d’inscrire les crédits nécessaires au prochain budget ainsi que leur accord pour passer à la M57.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l’unanimité le passage à la M57 et l’inscription des crédits nécessaires au 2183 du prochain budget.

1. **Incivilités**

**Rue de Moyencourt :**

Monsieur le maire explique avoir été sollicité par plusieurs personnes victimes d’incivilités rue de Moyencourt.

Par Michel Pilot qui a été porté plainte en gendarmerie car à plusieurs reprises il a retrouvé des clous jetés devant chez lui. Plusieurs personnes ont eu des crevaisons récemment.

Par une nouvelle habitante qui ne pouvait plus sortir de chez elle, parce que les gens stationnent devant sa sortie de garage. Les gendarmes sont venus et ont conseillés à Monsieur le maire de faire délimiter l’emplacement par de la peinture jaune.

**Parking Handicapé :**

Monsieur le Maire explique que le parking handicapé gêne le nouveau propriétaire pour décharger ses matériaux pour la rénovation de son habitation et ce dernier aimerait que l’on enlève les plots entourant la place handicapée, voir la déplace. Monsieur le Maire demande l’avis du conseil municipal. Après délibération, les membres du conseil municipal à l’unanimité décident de maintenir la place handicapée en l’État.

1. Question diverses

Madame Biljana Mangot explique qu’elle a encore une carte cadeau a acheté mais qu’elle ne pourra pas y aller car son emploi du temps l’en empêche. Monsieur le Maire se propose pour aller la chercher.

Elle explique également que le colis des aînés sera distribué en même temps que la distribution des jouets le 18 décembre à partir de 10h00.

Plus aucune observation étant formulée, la séance est levée à 20h00.